

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 91.00.642.021.1 DU 25 OCTOBRE 1991

## Dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8352 et 8356

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

Société SCANVAEGT, A/S, P.O. Pedersensvej 18,  
DK 8200 Aarhus N, (Danemark).

### DEMANDEUR

Société SCANVAEGT France S.A.R.L., 14, avenue de La Perrière, 56100 Lorient.

### CARACTERISTIQUES

Les dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 et 8356 sont constitués par :

1) Un dispositif indicateur numérique dont le principe de mesure est basé sur celui d'un convertisseur analogique-numérique à double rampe et dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur.

Ses caractéristiques métrologiques sont fixées comme suit :

- impédance minimale de charge de l'alimentation :  $Z = 87 \Omega$
- tension d'alimentation des capteurs :  $U = 10 V$
- échelon de tension minimal :  $u = 2 \mu V$
- nombre maximal d'échelons :  $n' = 3\ 000$

2) Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte qui doivent avoir fait l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles précitées de l'indicateur numérique.

3) Les dispositifs suivants :

- dispositif d'affichage des indications principales,
- dispositif semi-automatique de mise à zéro,
- dispositif de maintien de zéro,
- dispositif indicateur de zéro,
- dispositif semi-automatique de pesage de la tare,
- dispositif de contrôle de fonctionnement,
- dispositif de prédétermination de la tare,
- dispositif de sélection du poids brut et du poids net,
- dispositif de stabilisation d'indication,
- dispositif de sortie permettant la connexion avec des éléments extérieurs (optionnel),

pour les modèles 8316 et 8356 :

- dispositif de prédétermination de valeurs de seuils,

et pour les modèles 8352 et 8356 :

- dispositif d'introduction et de mémorisation d'informations et d'indications secondaires en vue d'applications définies par l'utilisateur,
- dispositif d'affichage d'indications secondaires,
- dispositifs d'entrée-sortie permettant la connexion avec des éléments extérieurs,
- dispositif de commande d'impression,
- dispositif de totalisation des résultats de pesées

**CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION**

Les dispositifs récepteurs de charge susceptibles d'être accouplés à ces dispositifs mesureurs de charge doivent être tels qu'il soit possible d'y déposer facilement et en toute sécurité les charges nécessaires pour la vérification.

**SCELLEMENTS**

Les dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 et 8356 peuvent être munis d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et au traitement du signal. Ce dispositif est défini par le plan annexé à la présente décision.

**RESTRICTIONS D'EMPLOI**

Tout instrument de pesage neuf comportant l'un des dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 ou 8356 doit faire l'objet d'une décision d'approbation de modèle afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

La présente décision ne permet pas d'utiliser ces dispositifs en tant que dispositifs de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales ou pour totalisateurs.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION**

Lors de la mise en service ou de toute modification ultérieure sur le lieu d'emploi, l'installateur doit apposer, pour chaque branchement d'un organe périphérique effectué sur les dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 et 8356, sa marque d'identification sur des scellements prévu à cet effet, après s'être assuré que l'instrument de pesage auquel ils sont associés respecte les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables. Les sorties non utilisées doivent être rendues inaccessibles.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur SCANVAEGT modèle 8312, 8316, 8352 ou 8356
- numéro de série .....
- décision n° 91.00.642.021.1 du 25 octobre 1991.

**INDICATIONS PARTICULIERES**

A la mise en service ou au cours d'une modification sur le lieu d'emploi de tout instrument de

pesage comportant l'un des dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 ou 8356, l'installateur doit apposer la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSAC-TION" sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque cet instrument ne respecte pas les prescriptions réglementaires en vigueur applicables aux instruments utilisés pour les opérations énumérées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988.

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION**

Lors des vérifications en atelier, les essais doivent être effectués avec les câbles de liaison prévus au lieu d'emploi et en tenant compte de la masse des dispositifs récepteurs de charge accouplés au dispositif mesureur de charge présenté.

Les instruments de pesage neufs, réparés ou modifiés qui comportent l'un des dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 ou 8356 ne peuvent subir les épreuves de la vérification primitive que si la preuve de la compatibilité du dispositif mesureur de charge et du dispositif récepteur de charge est apportée au préalable.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Bretagne et chez le demandeur.

**VALIDITE**

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**ANNEXES**

- Notice descriptive.
- Photographies n°s 5580-1 à 4.
- Plan de scellement n° 5580-5.
- Schémas synoptiques n°s 5580-6 et 7.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

## NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositifs mesureurs de charge  
SCANVAEGT  
modèles 8312, 8316, 8352 et 8356

## 1 - PRESENTATION

Les dispositifs indicateurs SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 et 8356 se présentent en boîtier en acier inoxydable.

## 2 - DESCRIPTION

Les dispositifs mesureurs de charge SCANVAEGT modèles 8312, 8316, 8352 et 8356 comprennent un dispositif indicateur numérique et un dispositif équilibreur et transducteur de charge.

2.1 - Le dispositif indicateur numérique est constitué de :

- une unité de traitement à microprocesseur
- des dispositifs de commande et de visualisation.

## 2.1.1 - Unité de traitement

Cette unité de traitement prend en charge :

- l'alimentation générale,
- l'alimentation du ou des capteurs,
- le conditionnement du traitement,
- la conversion analogique-numérique,
- la gestion et la transmission des données,
- une mémoire RAM contenant des données,
- une mémoire EEPROM contenant des données,
- une mémoire ROM contenant le programme.

## 2.1.2 - Initialisation - Mode de réglage

Tous les paramètres nécessaires à la configuration et à l'utilisation du dispositif indicateur numérique sont initialisés ou activés au moyen du programme de réglage qui permet un dialogue entre, d'une part, l'installateur qui agit sur les touches de l'indicateur et, d'autre part, l'instrument qui visualise les différentes étapes sur l'affichage.






Pour accéder à ces réglages préliminaires, il convient de positionner le strap situé sur la carte électronique en mode réglage. L'accès à celui-ci est protégé grâce au dispositif de scellement.

## 2.1.3 - Dispositifs de commande et de visualisation.







Le dispositif indicateur numérique comporte en face avant :

- un dispositif d'affichage

- 4 voyants signalant :

- ZERO  : la mise à zéro à mieux que le 1/4 d'échelon,
- BRUT  : l'affichage d'un poids brut,
- NET  : la mise en œuvre du dispositif de tare semi-automatique,
- PT  : la mise en œuvre du dispositif de tare prédéterminée,
-  - 10 touches numériques de tabulation repérées de 0 à 9

- 14 touches agissant sur :

- T  : la mise en œuvre du dispositif de tare semi-automatique,
- test  : la mise en œuvre du dispositif de tests de fonctionnement,
- Z  : la mise en œuvre du dispositif de mise à zéro,
- B  : la demande de visualisation du poids brut,
- PT  : la mise en œuvre du dispositif de tare prédéterminée, (introduction ou visualisation d'une valeur), sur les modèles 8312 et 8316
- C  : la correction de l'entrée d'une valeur.


Les autres touches sont inactives, sauf pour les modèles 8316 et 8356 où les touches suivantes agissent sur :

 : les paramètres de seuil supérieur.


 : les paramètres de seuil inférieur,


et où il existe 9 voyants composés de 5 diodes et 2 voyants composés de 4 diodes permettant de visualiser des seuils,





et pour les modèles 8312 et 8352 les touches suivantes agissent sur :

 : la demande d'affichage momentanée du poids brut,

et pour les modèles 8352 et 8356 les touches suivantes agissent sur :

 : la demande d'affichage de la valeur de tare mise en œuvre,

 : la validation de l'entrée d'une valeur ou la demande d'impression,

-  : l'avance d'une séquence dans un programme,
-  : le recul d'une séquence dans un programme,
-  : l'introduction d'un signe numérique,
-  : l'introduction d'un séparateur numérique.

Sur les modèles 8352 et 8356 il existe un dispositif d'affichage LCD d'indications secondaires servant aussi de guide opérateur.

## 2-2 - Le dispositif équilibreur et transducteur de charge

Il est constitué par un ou plusieurs capteurs à jauges de contrainte dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique ; ces capteurs doivent être accompagnés de fiches sur lesquelles figurent leurs caractéristiques métrologiques.

■ N° 5580-1

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE SCANVAEGT 8312



■ N° 5580-2

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE SCANVAEGT 8316



■ N° 5580-3

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE SCANVAEGT 8352



■ N° 5580-4

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE SCANVAEGT 8356

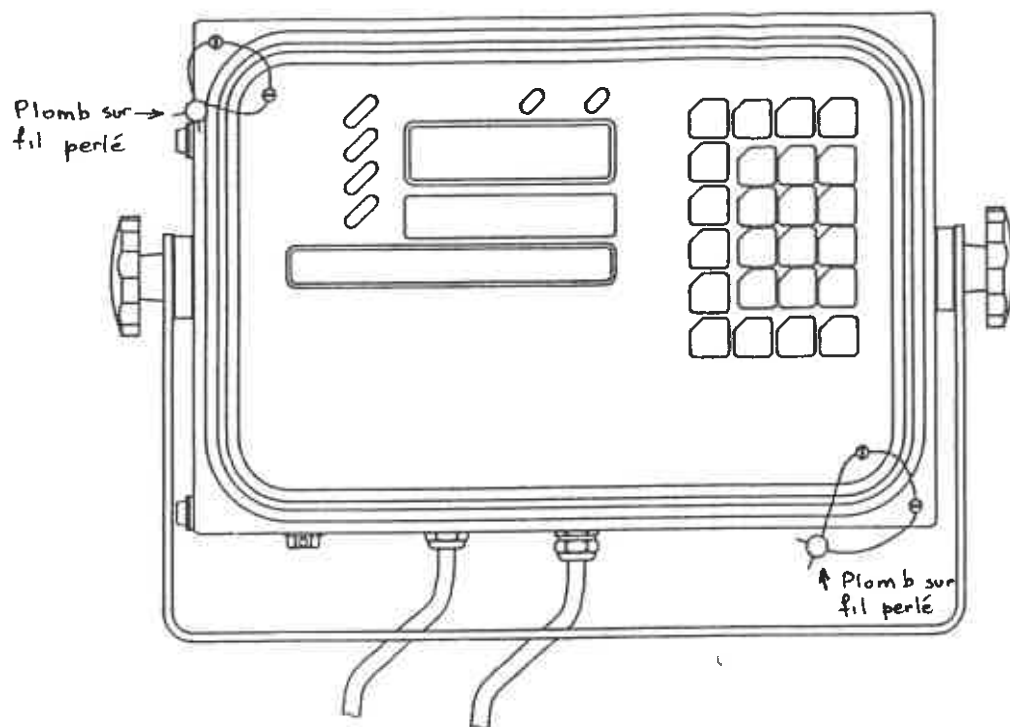




■ N° 5580-5

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE SCANVAEGT 8312, 8316, 8352 ET 8356

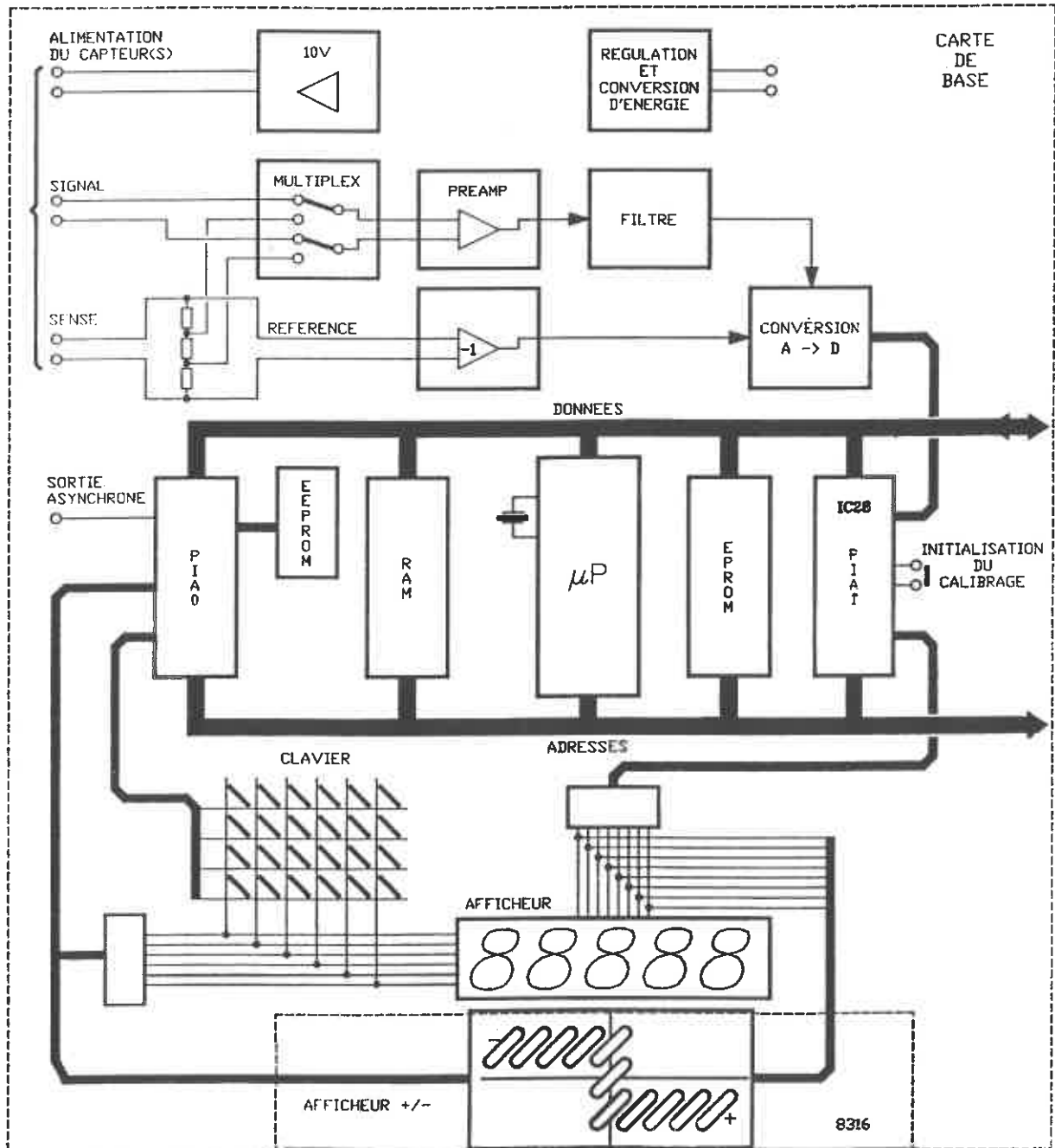
Plan de scellements



■ N° 5580-6

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE SCANVAEGT 8312, 8316, 8352 ET 8256

Schéma synoptique





■ N° 5580-7

DISPOSITIFS MESUREURS DE CHARGE SCANVAEGT 8312, 8316, 8352 ET 8356

Schéma synoptique

